

CONVOCACTION DU 26 NOVEMBRE 2019  
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 DECEMBRE 2019  
SECRETAIRE DE SEANCE : Gilles DELFOLIE

L'an deux mil dix-neuf et le deux du mois de décembre à 18h00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Robert BONILLO, Maire.

\*\*\*\*\*

Monsieur le Maire fait lecture d'un courrier du centre de gestion des routes, qui mentionne :

« Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) menée par la Communauté de Communes ABC, le Département s'associe, conformément à l'article L.123-6 du code de l'environnement, à l'enquête publique afin de recueillir les avis des personnes concernées.

Le code de la voirie routière précise en son article L.131-6 : les plans d'alignement des routes départementales, situées en agglomération, sont soumis pour avis au conseil municipal en application du 1° de l'article L.121-28 du code des communes. »

La route départementale n°37 traversant la commune étant concernée par le plan en date du 20 avril 1872, le maire demande au conseil de s'exprimer sur le maintien ou non de ce plan.

Après explications, le conseil, à l'unanimité :

- **DEMANDE** l'abrogation du plan d'alignement de la RD 37 en date du 20/04/1872
- **AUTORISE** le maire à signer les documents s'y rapportant.



DCM 2019032  
**Abrogation du plan d'alignement de la RD 37**

Nombre de membres afférents au conseil municipal **11**

Nombre de membres en exercice **11**

Nombre de membres ayant pris part à la délibération **11**

**Présents**

**Maire :**  
Robert BONILLO

**Adjoints :**  
Jean-Roger MATHÉ  
Gilles DELFOLIE

**Conseillers :**  
Pascale IGORRA  
Philippe COUSIN  
Geoffrey TOURNY

**Excusés :**  
Gilles GUILLOT (pouvoir à R.BONILLO)  
Grégory DUSSAPIN (pouvoir à Ph.COUSIN)  
Christelle PEAUGER (pouvoir à G.DELFOLIE)

**Pouvoir 3**

**Pour 11**

**Contre 0**

**Abstention 0**